

# JEUNE FRANCE L'ABSIE

~JFA~

## REGLEMENT INTERIEUR

La JFA est affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE. Elle s'engage à se conformer à leurs statuts et à leurs règlements.

Dès son inscription, tout adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur de la JFA.

L'adhérent est tenu de fournir, dans le délai indiqué, un dossier complet comprenant 1 fiche d'inscription signée (ou validée sur le formulaire internet), 1 certificat médical de moins de 3 mois, 1 enveloppe timbrée avec l'adresse du domicile et la cotisation annuelle. **Le certificat médical est cependant obligatoire dès le premier entraînement.** L'adhésion à la JFA n'est effective qu'après le règlement de la cotisation.

## Entraînements

La responsabilité de la JFA n'est engagée qu'à partir de la prise en charge de l'adhérent par l'entraîneur aux horaires prévus et non dès sa présence dans le gymnase. **Les parents sont invités à accompagner leurs enfants jusqu'à la salle de gymnastique afin de s'assurer de la présence de l'entraîneur. Il en est de même à la fin du cours.** En cas d'absence d'un entraîneur non remplacé, les gymnastes concernés ne pourront pas rester dans la salle même si d'autres entraîneurs sont présents.

**Les entraînements commencent à l'heure** : Les athlètes doivent être présents dans la salle en tenue pour le début du cours ! (Prévoir d'arriver 5 à 10 minutes à l'avance pour se changer). Ils ne doivent en aucun cas monter sur les agrès (tapis compris) sans leur entraîneur.

**Les parents doivent prévenir l'entraîneur en cas de maladie ou de tout autre empêchement pour participer à un cours.** Pour ne pas engager leur responsabilité, ils ne peuvent amener un enfant souffrant à l'entraînement, tel que maux de tête, de ventre, fièvre ou tout autre malaise. De même, suite à une maladie, la reprise des cours ne peut s'envisager qu'après une guérison effective et une convalescence respectée.

## Participation aux compétitions

Le club se réserve le droit d'inscrire ou non les gyms en compétition, CEPENDANT, **les adhérents inscrits seront strictement engagés à participer aux compétitions qui le concernent.** La présence d'un membre de sa famille est fortement recommandée lors des compétitions.

Pour toutes les compétitions, la JFA ne prend en charge aucun frais. Pour une absence non justifiée à une compétition, une amende sera exigée.

Lors des déplacements en compétitions et/ou stages si vous ne pouvez pas accompagner votre enfant et que vous les confiez à une autre famille ou aux entraîneurs, le club décline toute responsabilité à l'occasion des déplacements. A chacun d'être prudent et de respecter les consignes de sécurité.

## Tenue de compétition et d'entraînement (Filles et garçons)

La tenue de compétition pour une équipe est obligatoire (justaucorps identique pour les filles, short, sokol et léotard identiques pour les garçons). **Dans tous les cas, une tenue de sport est exigée à l'entraînement (short, maillot, justaucorps, survêtement....).**

**Pour la sécurité des enfants, le port de bijoux, montre... est interdit à l'entraînement comme en compétition.**

**Les cheveux doivent être bien attachés (prévoir des élastiques) ainsi que les lunettes si besoin. La JFA ne peut, en aucun cas, être responsable de bris de lunettes.**

**Le port de chaussures autre que des chaussons de gymnastique est strictement interdit.**

## **En règle générale**

*La JFA n'est pas responsable des vols dans la salle (argent, bijoux, portable, etc...)*

*La présence d'accompagnateurs pendant les séances d'entraînement est à éviter pour ne pas perturber les cours. Les parents accompagnés de jeunes enfants sont priés de les surveiller afin qu'ils n'aillent pas sur les tapis ou à proximité d'agrès.*

***Vous autorisez le club de la Jeune France L'Absie à diffusé l'image de vos enfants sur tous types de supports (DVD, vidéos, photos) ou également sur le site du club (<http://www.jeunefranceabsie.fr>).***

*Toute discussion politique, religieuse ou toute discrimination raciale sont interdites au sein du club.*

*Les cotisations ne sont remboursées qu'en-cas de force majeure et par décision du bureau.*

*L'accès aux salles de gymnastique est strictement réservé aux adhérents.*

*Les équipements sportifs et le matériel sont mis à la disposition de l'association par la ville et ne doivent en aucun cas subir de détérioration.*

*Les entraîneurs en collaboration avec le Comité Directeur se réservent le droit d'exclure, pendant un ou plusieurs cours, tout adhérent perturbant le bon déroulement des entraînements. En cas de récidive, sur décision écrite du Bureau, tout adhérent perturbateur pourra être exclu de la JFA.*

*Tout problème rencontré au sein de l'association a une solution. Il suffit d'en faire part au plus vite à un membre du bureau et par écrit au Comité Directeur.*

*En vous espérant une bonne année gymnique  
Dans la joie et la bonne humeur et surtout avec de la discipline.*

Pour faire valoir ce que de droit.